DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
A.S.A. DU CANAL DE VENTAVON ST-TROPEZ

DOCUMENT AFFICHE DU 22/10/26 **AU** 5/11/26

Nombre de syndics en exercice	: 12 + 4
Nombre de présents ou représentés	: 10
Pour	: 10
Contre	:
Abstention	: /

350 - 55

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT
Séance du 14 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six le 14 octobre à 10h30, le syndicat du Canal de Ventavon St Tropez est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian Gallo, Président qui rappelle que la convocation légale a été adressée en date du 02 octobre 2026.

Etaient présents : Christian Gallo, René Isnard, Joël Christophe, Bernard Nal, Michel Costanzo, Daniel Robert, Jérôme Samuel, Christian Troja

Était absent : Christian Garcin, Jean Noel Nal

Etaient excusés et représentés : Rémy Lieutier (Pouvoir donné à Joël Christophe), Nicolas Richier (Pouvoir donné à Christian Gallo).

Assistaient également sans voix délibérante à la réunion : Vincent de Truchis (Directeur), Richard Chaix (Responsable administratif et financier).

Secrétaire de séance : Joël Christophe,

Objet : Renouvellement de pompes et moteurs sur la station des Prayaous dans un contexte d'urgence.

Monsieur le Président informe qu'il convient de prendre dans ce dossier une délibération spécifique au lancement de la consultation sur la fourniture de moteurs et groupes de pompage sur la station des Prayaous en commune de Sisteron, compte tenu du montant estimé et du mode de consultation lancé par l'ASA.

Malgré une dépense estimée à environ 350 000 €, l'ASA n'a pas souhaité, et exceptionnellement, respecter les règles de la commande publique par une consultation sur le site des marchés publics TPBM» avec un délai de consultation minimum de 35 jours, d'une réception des offres, de l'analyse, de la notification, de la commande de ces fournitures par l'entreprise, des délais de fabrication et livraison puis mise en place qui auraient retardé le remplacement des moteurs et pompes actuelles et ceci avant la prochaine mise en eau au printemps 2027.

Il a été fait le choix de consulter les entreprises directement par mail auprès de 17 entreprises, avec une date de réception fixée au 25 septembre 2026.

Monsieur le Président sollicite le Syndicat afin de délibérer sur le mode de consultation qui fixe le cadrage de cette consultation et demande aux syndics de se prononcer.

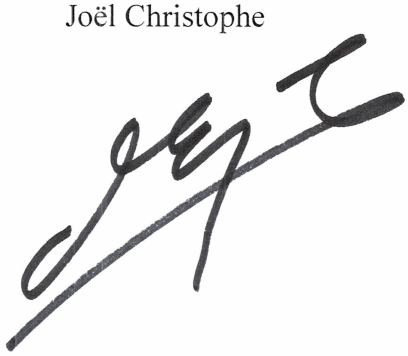
Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le syndicat, à la majorité des membres présents et représentés :

- Compte tenu des montants estimés, des délais de fabrication, de livraison et de mise en place de ces moteurs et groupes de pompage sur la station des Prayaous, le syndicat donne une suite favorable au lancement d'une consultation d'urgence par mail.
- Le Syndicat précise que cette délibération est prise à titre de régularisation et donne tout pouvoir à son Président pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré à Le Poët, les jour, mois et an que dessus.

Une feuille d'émargement signée des membres présents est annexée au registre des délibérations.

Le Secrétaire de séance
Joël Christophe



Certifiée et rendue exécutoire,
Le Président,
Christian Gallo

